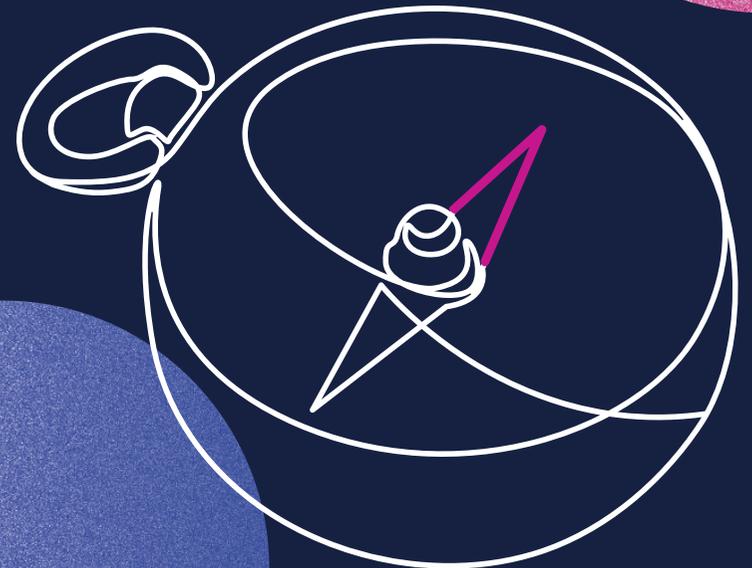


CODE ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DES AFFAIRES

TRAVAILLER ENSEMBLE

NOS VALEURS, NOS PRINCIPES ÉTHIQUES
ET LES COMPORTEMENTS ATTENDUS



01

Un message de notre Directeur Général

Chers collègues,

Au fil des années, Planisware a toujours été fière d'être un leader des solutions de gestion de projets et de portefeuilles (PPM) auxquelles font confiance les entreprises leaders dans leurs secteurs industriels et dans le monde entier. Ce leadership est le fruit de notre culture d'engagement envers nos clients, nos collègues, nos fournisseurs, nos actionnaires, les organisations externes et la communauté au sens large.

Chez Planisware, nous vivons et travaillons selon un ensemble de principes : gagner la confiance de nos parties prenantes, faire de la vision de nos clients une réalité, amener l'innovation sur le marché et construire une communauté de collègues Planisware ayant de grands principes.

Nous sommes toujours fiers d'être une entreprise fondée sur des valeurs et de mener nos activités avec honnêteté, intégrité et en respectant les normes éthiques les plus élevées dans tous les

domaines de notre activité. Chacune de nos parties prenantes attend de nous que nous menions nos activités dans le respect de principes éthiques. J'ai le plaisir de partager avec vous notre Code éthique et de conduite des affaires de Planisware.

À ce titre, Planisware s'engage à avoir un comportement éthique à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise, vis-à-vis de toutes les parties prenantes, qu'elles soient salariés, managers, stagiaires, ou actionnaires, partenaires, ou encore clients. Nous pensons que chacun d'entre vous est un acteur d'un environnement plus sûr et plus conforme, et nous comptons sur chacun d'entre vous pour partager nos convictions et nos principes directeurs.

Nous vous remercions pour la valeur que vous apportez chaque jour à Planisware et pour votre engagement à respecter nos normes élevées en matière de pratiques commerciales éthiques.

Loïc Santour,

Directeur Général, Groupe Planisware



Contenu

01 Un message de notre Directeur Général	2	05 Nos Ressources	17
02 Notre Code	4	Sauvegarde des biens et des informations de Planisware	18
Qui est tenu de respecter notre Code ?	5	Confidentialité et droits de propriété	18
Que signifie notre Code pour vous ?	5	Intégrité financière	19
Que faire en cas de violation de notre Code ?	5	Utilisation des fonds et des actifs de Planisware	19
03 Nos Collaborateurs	6	Registres, coûts et contrôles	19
Nous sommes tous égaux	7	Données personnelles et droits à la vie privée	20
Lutte contre la discrimination, contre le harcèlement et l'intimidation	8	06 Notre engagement à respecter la Loi	21
Droits de l'Homme	9	Concurrence loyale et antitrust	22
Santé et sécurité	10	Informations privilégiées et délits d'initiés	23
Diversité et égalité professionnelle	11	07 Notre société	24
Liberté d'association	11	Communication responsable	25
Formation et développement	11	Responsabilité Sociétale des Entreprises	26
04 Notre Éthique des Affaires	12	Engagement en faveur de l'environnement	27
Conflits d'intérêts	13	08 Notre politique de Lanceur d'Alerte	28
Cadeaux et divertissements	14	Posez-vous la question	29
Lutte contre la corruption et la fraude	15	Lanceurs d'Alerte : Manifestez-vous !	30
Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	16	Garantie de confidentialité	31
		Protection du Lanceur d'Alerte	31

Notre Code

Planisware souhaite être une bonne « entreprise citoyenne », non seulement en se conformant aux lois applicables, mais aussi en respectant les normes éthiques les plus strictes.

Notre Code est notre guide. Il vous aidera à vivre avec notre objectif, nos valeurs, nos principes directeurs et notre conduite et à les garder au cœur de votre travail quotidien avec Planisware.

Qui est tenu de respecter notre Code ?

Pour obtenir le meilleur environnement éthique possible, nous avons besoin que chacun suive notre Code. Aucune conduite illégale ou contraire à l'éthique ne sera tolérée.

Et par chacun, nous entendons toutes les parties prenantes de Planisware

telles que : les administrateurs, les dirigeants, les employés (permanents ou temporaires), les stagiaires, les contractants, mais aussi les actionnaires, les partenaires et les clients.

Que signifie notre Code pour vous ?

Chacun est censé connaître et respecter notre Code. Cela implique que vous lisiez, compreniez et respectiez nos politiques, nos lois et nos réglementations applicables, et que vous demandiez conseil en cas de doute.

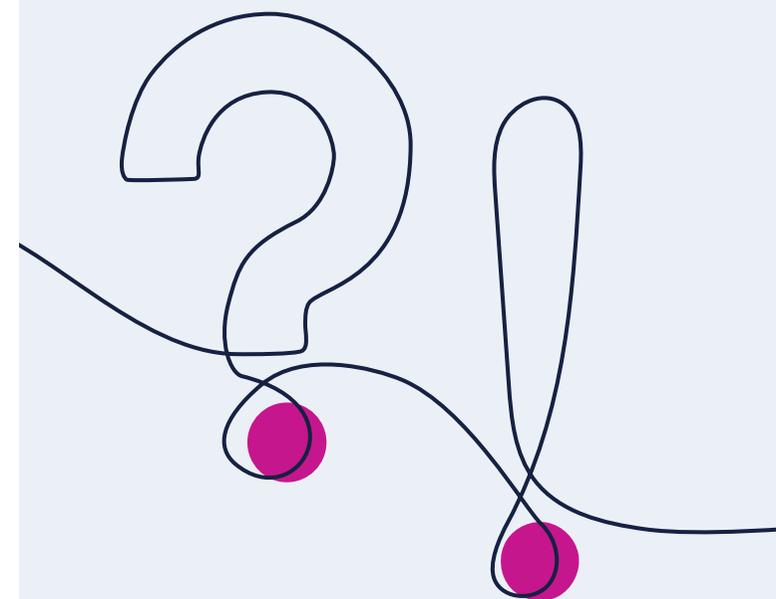
Voici quelques conseils pour la mise en œuvre du Code :

- En connaître et respecter les principes.
- Montrer l'exemple en agissant toujours avec honnêteté et intégrité.
- Prendre rapidement des mesures concernant les problèmes et les questions soulevés et rediriger vers les bonnes personnes qui peuvent aider.
- Ne pas hésiter à demander des conseils ou de l'aide en cas de questions.

Que faire en cas de violation de notre Code ?

Nos valeurs seront menacées, notre réputation sera entachée et la confiance de nos clients et partenaires sera affaiblie.

Tout comportement contraire au Code, à la loi ou aux politiques de Planisware peut donner lieu à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.



Nos Collaborateurs

Planisware s'efforce d'offrir un environnement de travail diversifié, inclusif, respectueux, exempt de discrimination et de harcèlement, et d'offrir des chances égales à tous les employés.

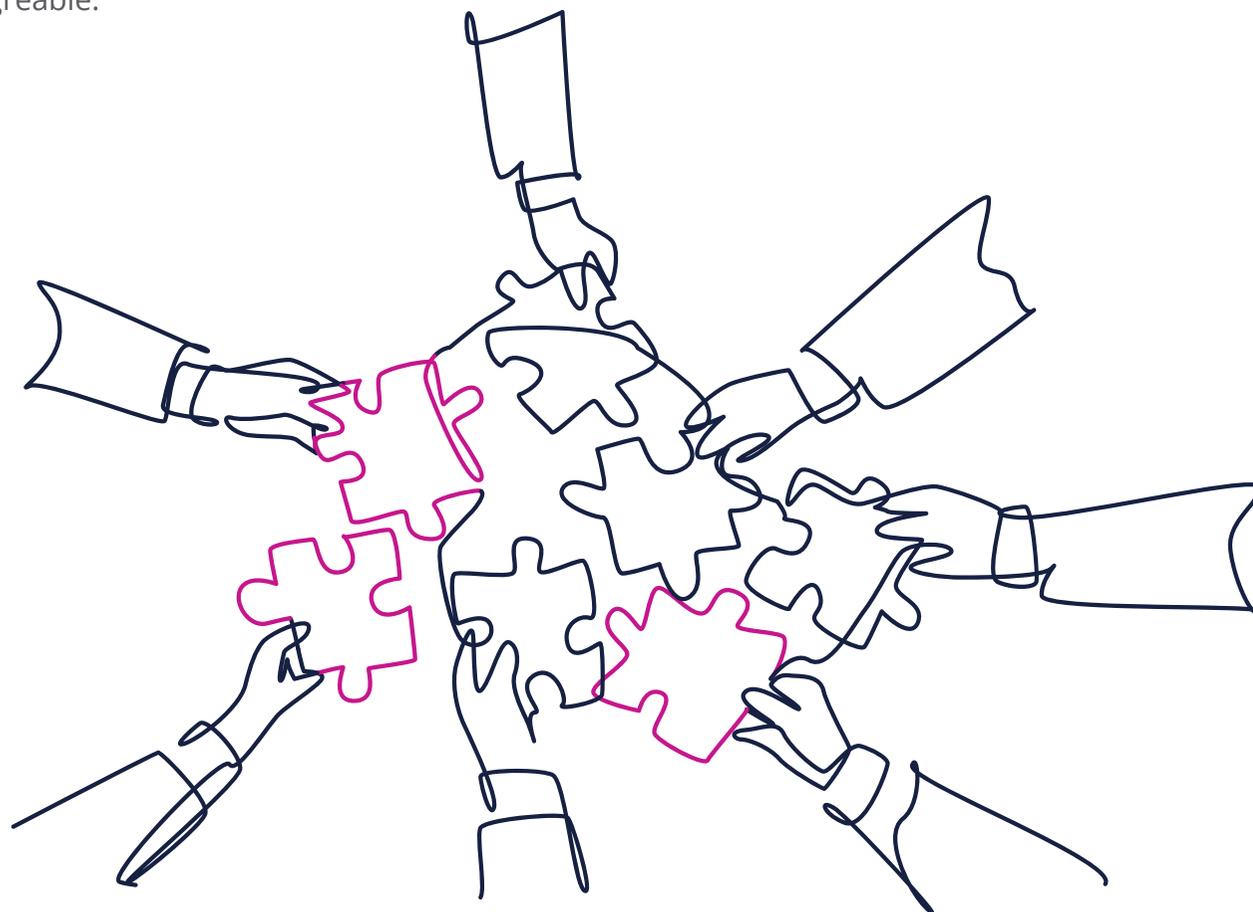
Planisware attend de ses employés qu'ils fassent preuve de discernement et qu'ils respectent des normes élevées d'intégrité, de professionnalisme, de respect et de conduite, tant sur le lieu de travail qu'en dehors.

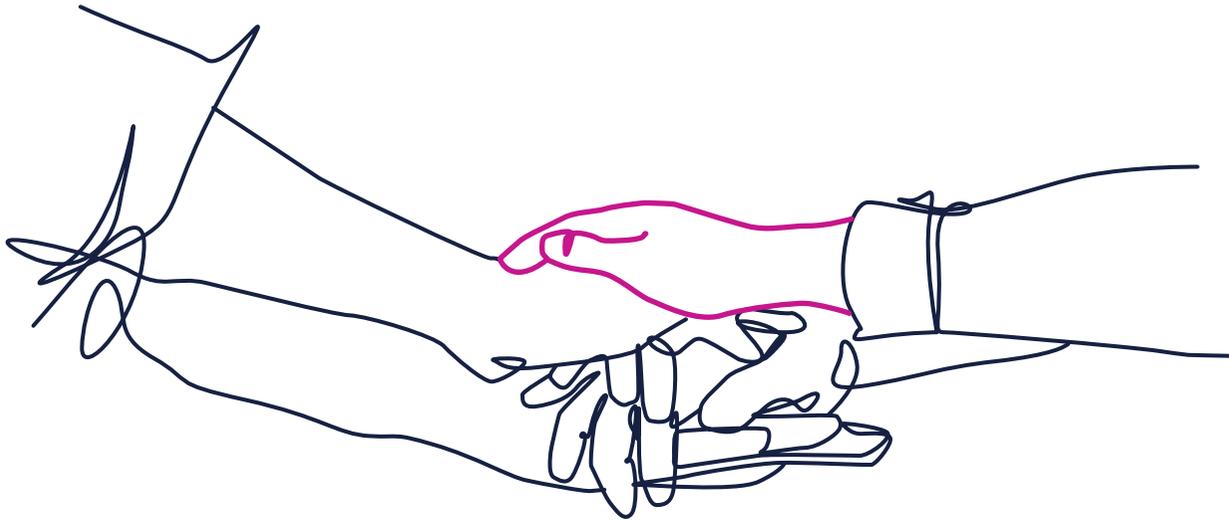
Nous sommes tous égaux

Nous croyons que chaque vie humaine a une valeur égale et doit être traitée avec respect et dignité.

Planisware est un employeur qui prône l'égalité des chances, ce qui signifie que nous faisons de notre mieux pour être justes et traiter les gens de la bonne manière. Cela signifie que les candidats à l'emploi, les employés, les fournisseurs et les clients sont traités équitablement et que nous ne traitons personne différemment en raison de sa race, de sa religion ou de ses croyances, de son âge, de son handicap, y compris de sa santé mentale, de son changement de sexe, de son mariage et de son partenariat civil, de sa grossesse et de sa maternité, de son sexe, de son orientation sexuelle et de toute autre caractéristique sans rapport avec les exigences du poste.

Tous ceux qui travaillent pour et avec Planisware doivent suivre cette approche. Nous ne tolérons pas la discrimination, l'intimidation, le harcèlement ou toute autre action qui pourrait être perçue comme faisant de Planisware un lieu de travail désagréable.





Lutte contre la discrimination, contre le harcèlement et l'intimidation

Nous voulons que notre environnement de travail soit exempt de harcèlement ou d'intimidation. Nous avons tous la responsabilité de faire en sorte que cela se produise et d'être conscients de la manière dont nos paroles, nos actions et notre comportement peuvent être perçus par les autres.

Planisware ne tolère aucune forme de harcèlement, moral ou sexuel, qu'il soit perpétré sur le lieu de travail ou en dehors, y compris lors d'événements professionnels.

Ces comportements sont considérés comme attentatoires à la dignité de la victime, en raison de leur caractère humiliant ou dégradant, et sont susceptibles de créer une situation intimidante et hostile.

En règle générale, si un membre raisonnable de l'équipe n'apprécie pas ce qui s'est passé ou trouve la situation offensante, cela signifie qu'il y a un problème et qu'il faut y mettre fin.



Exemple pratique :

Q : Vous prenez un café avec des collègues lorsque l'un d'entre eux commence à en insulter un autre en raison de son origine et de sa religion. Ce n'est pas la première fois que vous êtes témoin d'un tel comportement et vous pouvez voir que le collègue insulté se sent attaqué et ne sait pas comment agir. Que faire ?

R : Planisware s'engage à maintenir un environnement de travail exempt de toute forme de harcèlement. Les employés sont encouragés à signaler tout incident à :

- Leur Manager
- Le Département des Ressources Humaines
- Le Comité Éthique

Vous pouvez également le signaler directement à l'aide de l'outil de signalement.

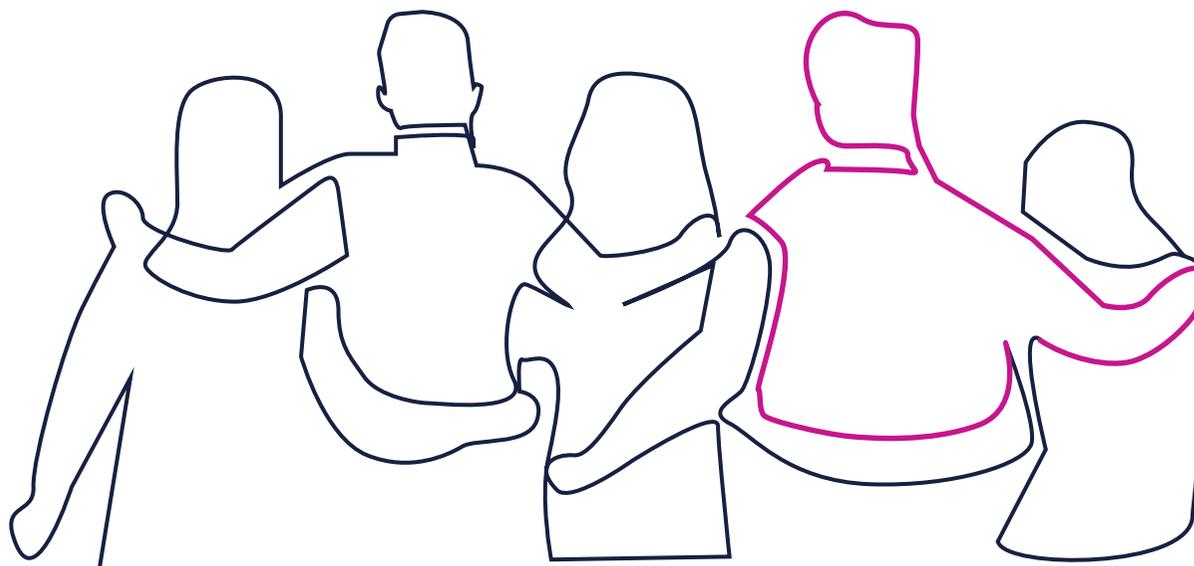
Droits de l'Homme

Planisware soutient et respecte les droits de l'Homme internationalement reconnus. Nous alignons nos opérations commerciales sur les principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Nous nous opposons à toutes les formes de violation des droits de l'Homme, y compris, mais sans s'y limiter :

- Le travail des enfants ;
- L'esclavage moderne (c'est-à-dire l'esclavage, la servitude et le travail forcé ou obligatoire) et la traite des êtres humains ;
- Violation des lois applicables en matière de rémunération, d'avantages sociaux et de conditions de travail (horaires de travail, exigences en matière de santé et de sécurité) ;

- Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adhèrent aux mêmes normes éthiques, qu'ils s'approvisionnent de manière responsable et qu'ils contrôlent leurs propres fournisseurs afin de prendre des mesures correctives si nécessaire. Planisware n'a jamais fait sciemment des affaires avec des entreprises ou des personnes qui se livrent à des violations des droits de l'Homme ou du droit du travail.



Santé et sécurité

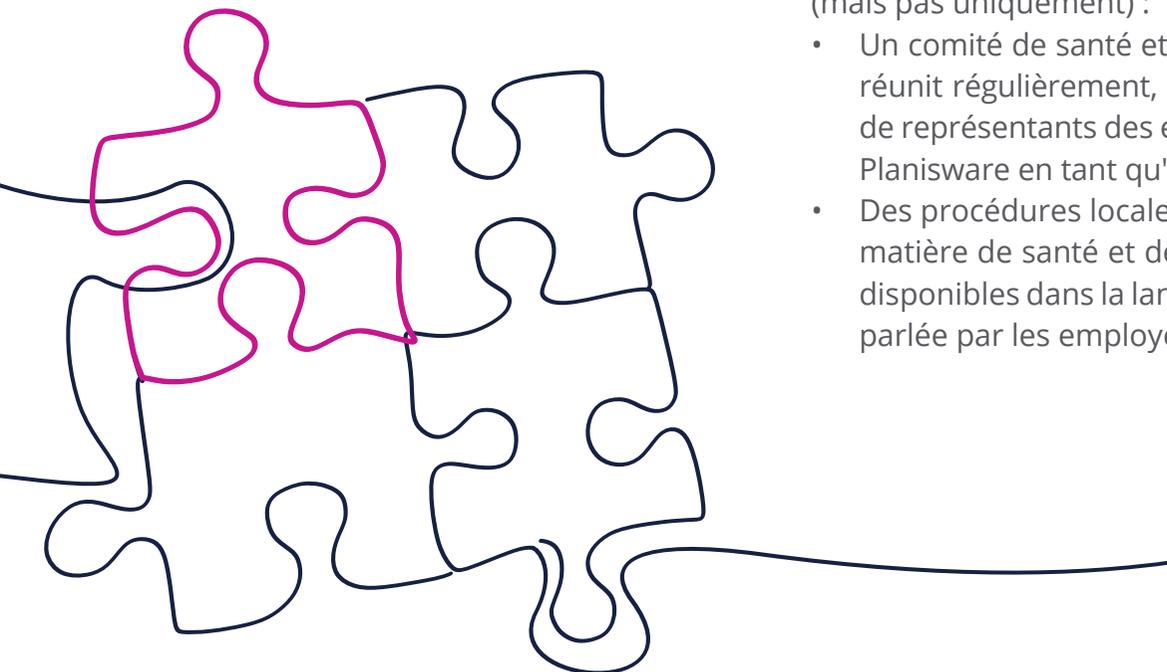
Planisware considère la santé, la sécurité et la sûreté comme des obligations incontournables.

Nous pensons que nous avons tous besoin de prendre le temps de nous occuper de notre santé physique et mentale. Nous travaillons souvent dans un environnement rapide et parfois sous pression, où nous essayons de faire de notre mieux pour nos clients et les uns pour les autres.

Plusieurs actions ont été mises en place pour garantir la santé et la sécurité sur notre lieu de travail :

- Tous les bureaux de Planisware sont équipés du matériel de sécurité nécessaire et des inspections régulières sont effectuées par un tiers pour garantir la sécurité du matériel ;
- Localement, des actions supplémentaires peuvent être mises en place en fonction des réglementations locales, telles que (mais pas uniquement) :
 - Un comité de santé et de sécurité se réunit régulièrement, il est constitué de représentants des employés et de Planisware en tant qu'employeur ;
 - Des procédures locales détaillées en matière de santé et de sécurité sont disponibles dans la langue principale parlée par les employés.

Chaque salarié est tenu de respecter l'ensemble des politiques, procédures et réglementations en matière de santé et de sécurité, en fonction du poste et du lieu de travail.



Diversité et égalité professionnelle

Chez Planisware, nous nous engageons à favoriser un environnement professionnel où l'égalité et la diversité sont fondamentales à chaque étape du parcours de l'employé.

Nous veillons à ce que tous les individus, quelle que soit leur origine, bénéficient d'un soutien grâce à :

- L'égalité des chances en matière de recrutement, d'évolution de carrière, de promotion et de rémunération équitable ;
- Des décisions objectives fondées sur des critères de performance, garantissant le mérite, les capacités et la contribution, qui guident nos processus de recrutement, de promotion et de rémunération ;
- Une transparence des évaluations et des audits réguliers des rémunérations afin de garantir un salaire égal pour un travail égal ;
- Un leadership inclusif et des efforts continus pour lutter contre les disparités, favorisant un environnement où chacun peut s'épanouir et réussir professionnellement.

La diversité fait partie intégrante du renforcement de notre organisation. En embrassant des perspectives et des expériences variées, nous créons une culture inclusive où tous les employés se sentent respectés et responsabilisés. La valorisation de la diversité stimule la collaboration et l'innovation, ce qui favorise notre réussite collective.

En intégrant la diversité et l'égalité professionnelle dans tous les aspects de nos activités, nous nous efforçons de créer un lieu de travail qui reflète nos valeurs fondamentales de dignité, de respect et d'inclusion, contribuant ainsi à la réussite de Planisware et de ses employés.

Liberté d'association

Planisware reconnaît le droit des employés à la négociation collective et à la liberté d'association, conformément aux lois locales. Nous faisons du dialogue social un principe directeur et veillons à ce que nos employés et leurs représentants soient informés et consultés.

Formation et développement

Le développement des compétences de ses salariés est essentiel pour Planisware et contribue à l'évolution de leur carrière. Planisware s'engage à améliorer l'accès à la formation de ses salariés.

Planisware encourage toujours ses employés et ses managers à saisir toute opportunité d'apprentissage continu par le biais du feedback et du travail quotidien.



Notre **Éthique** **des Affaires**

Planisware s'engage à respecter les normes les plus strictes en matière d'intégrité et de transparence dans toutes ses opérations. Grâce à des directives et des politiques strictes, nous visons à prévenir et à combattre toute forme de corruption, y compris les pots-de-vin, la fraude ou le blanchiment d'argent.

Conflits d'intérêts

Les conflits d'intérêts peuvent nuire ou interférer avec l'accomplissement des devoirs d'un employé envers l'entreprise ou avec sa capacité à agir au mieux des intérêts de l'entreprise. Il y a « conflit d'intérêts » lorsque l'intérêt personnel ou privé d'un employé interfère de manière inappropriée avec les intérêts de l'entreprise ou leur est défavorable (ou semble l'être). Une situation de conflit peut survenir lorsqu'un employé prend des mesures ou a des intérêts qui peuvent rendre difficile l'accomplissement objectif et efficace de son travail pour l'entreprise.

Les employés de Planisware ne doivent jamais laisser leurs intérêts personnels entrer en conflit, ou sembler entrer en conflit, avec les intérêts de Planisware, de ses affiliés ou de ses clients. Les employés doivent être particulièrement attentifs à ne pas représenter Planisware

dans toute transaction avec des entités dans lesquelles l'employé a une affiliation commerciale, une participation ou une autre relation.

Avant de s'engager dans une transaction ou une relation importante qui pourrait raisonnablement donner lieu à un conflit d'intérêts réel ou apparent, chaque employé doit fournir une divulgation complète et équitable de tous les faits et circonstances pertinents au Département des Ressources Humaines. Après avoir évalué la transaction ou relation signalée, la direction de Planisware déterminera les mesures de protection appropriées, le cas échéant, qui peuvent inclure la restriction ou l'interdiction d'une telle transaction ou relation. Les conflits d'intérêts ne sont pas toujours évidents, donc si vous avez une question, vous devriez consulter votre responsable, les Ressources Humaines ou le Département Juridique.



Exemple pratique :

Q : L'un des responsables des achats (chargé de la sélection des fournisseurs) vous informe qu'il vient d'attribuer un contrat important à l'entreprise de son beau-frère sans le révéler à l'entreprise. Vous lui avez dit qu'il était essentiel qu'il le divulgue à son supérieur et aux RH, mais il a refusé de le faire. Que devez-vous faire ?

R : Planisware s'engage à conduire ses affaires de manière transparente. Tout conflit d'intérêt potentiel doit être divulgué, même s'il ne conduit pas toujours à une action. Les conflits d'intérêts doivent être signalés à :

- Votre manager
- Le Département des Ressources Humaines
- Le Comité Éthique

Vous pouvez également le signaler directement à l'aide de l'outil de signalement.

Cadeaux et divertissements

L'échange de cadeaux et de divertissements peut contribuer à renforcer les relations de travail avec les clients et les partenaires, mais il peut aussi parfois créer un conflit d'intérêts entre le devoir professionnel et l'intérêt personnel, influencer injustement une décision commerciale ou être perçu comme un pot-de-vin.

Les dépenses pour des cadeaux, des divertissements professionnels ou des frais de voyage pour des clients ou des prospects sont autorisées si elles sont :

- Raisonnable dans leur coût et leur montant (c'est-à-dire des cadeaux d'une valeur symbolique), limités dans leur portée (non répétés, non étendus aux conjoints ou à des équipes entières) et s'inscrivant dans le cours normal des affaires ;
- Directement liés à des objectifs commerciaux légitimes tels que la promotion de produits ou de services ou la négociation et l'exécution de contrats ;

- Justifiés par des reçus et reflétés avec exactitude dans les registres commerciaux de l'entreprise dans le cours normal de ses activités ;
- Ne pas être offert dans des circonstances qui pourraient donner l'impression d'être inconvenantes (par exemple, offert ou fourni de manière secrète ou clandestine). Les logements ou les divertissements somptueux ou inconvenants ne sont pas autorisés.

En tant qu'employé de Planisware, si vous offrez des cadeaux ou recevez des représentants du gouvernement (comme un candidat politique, un employé d'une entreprise publique, du personnel militaire ou un membre de la famille royale), les règles concernant ce que vous pouvez offrir sont encore plus strictes - vérifiez avec votre responsable et demandez l'approbation préalable du Département Juridique avant d'offrir quoi que ce soit.



Exemple pratique :

Q : Vous travaillez comme directeur des ventes et un client vous envoie un coffret de champagne après une réunion de négociation au cours de laquelle il a demandé une remise importante. Il semble évident que le cadeau est censé vous faire basculer dans votre décision et vous permettre d'accorder la remise. Que devez-vous faire ?

R : Notre politique en matière de cadeaux vise à prévenir toute influence induite sur les décisions de l'entreprise. Vous êtes tenu de refuser poliment et de le signaler à votre supérieur ou au Département des Ressources Humaines.

Lutte contre la corruption et la fraude

La corruption est un comportement malhonnête ou frauduleux, impliquant le détournement de fonds, la fraude, les pots-de-vin et l'abus de pouvoir.

Un pot-de-vin n'est pas toujours une enveloppe remplie d'argent, il peut s'agir d'un cadeau, d'un divertissement, d'un voyage, d'une contribution caritative ou même d'un programme de stage ou d'une offre d'emploi. Il s'agit de donner quelque chose de valeur afin d'obtenir un avantage commercial injuste ou d'influencer le processus de prise de décision.

Planisware s'engage à mener une concurrence loyale et à conduire ses affaires avec honnêteté et intégrité. En tant qu'entreprise internationale, Planisware est soumise aux lois anti-corruption en vigueur dans les pays où nous opérons, y compris la loi Sapin II.

Notre règle est simple : la corruption est interdite sous toutes ses formes, dans toutes les situations, ainsi que les paiements de facilitation (c'est-à-dire un pourboire ou un petit paiement (parfois appelé « pot-de-vin ») à un fonctionnaire afin d'accélérer une action gouvernementale de routine, comme la délivrance de licences ou de permis, le traitement de documents ou la fourniture de services d'utilité publique).

Agir avec intégrité

Ne donnez pas, n'offrez pas, ne promettez pas et n'acceptez pas de pot-de-vin.

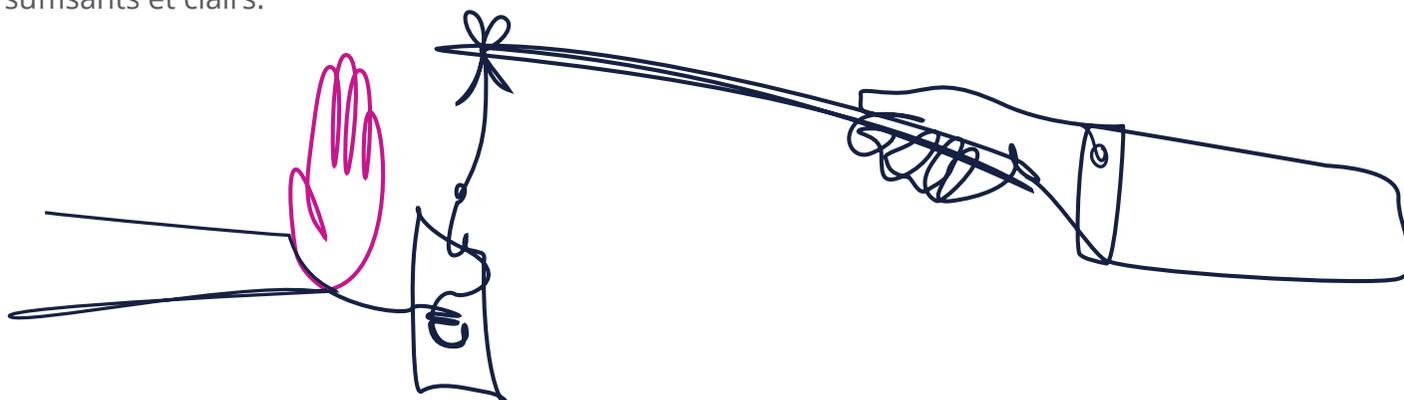
Faire preuve de transparence

Tenez un registre précis de tout ce qui a été donné ou reçu, avec des détails suffisants et clairs.

Rester conforme

Évitez toute situation où un geste de courtoisie peut être perçu comme un pot-de-vin. Avant d'offrir quoi que ce soit, quelle qu'en soit la valeur, en particulier à un fonctionnaire, vérifiez auprès de votre supérieur et du Département Juridique pour obtenir leur accord.

La corruption peut avoir de graves conséquences pour les individus et pour Planisware et sa réputation, et doit être combattue dans toutes les situations.



Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

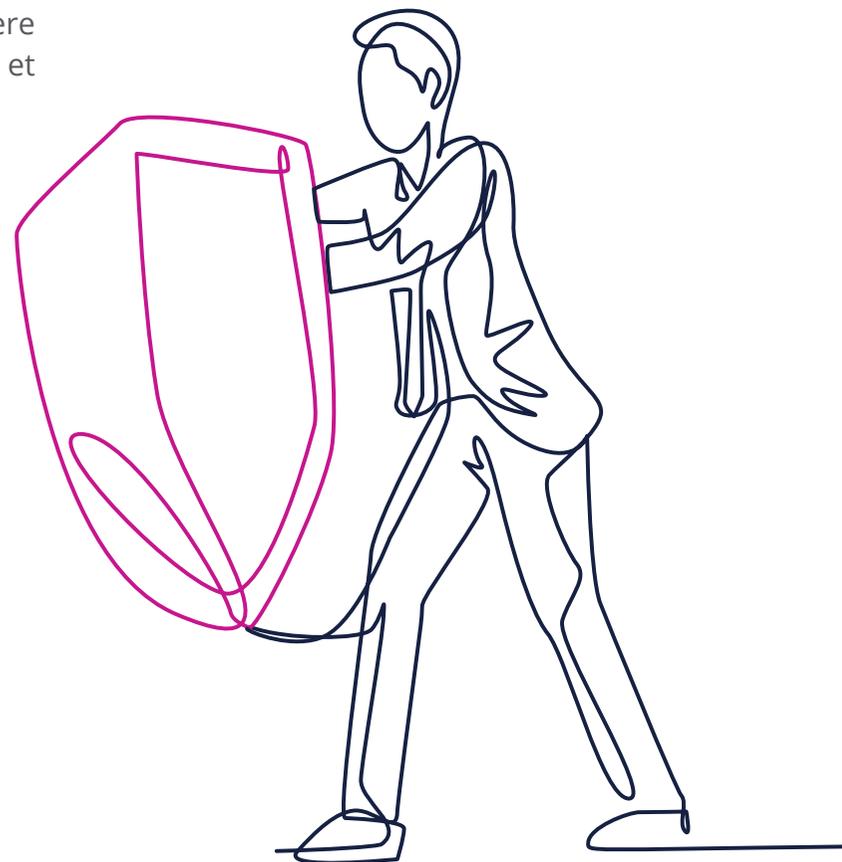
L'objectif d'un grand nombre d'actes criminels est de générer un profit pour les individus ou les groupes qui les commettent.

Le blanchiment d'argent est un délit financier qui consiste à dissimuler l'origine illégale de l'argent ou des biens acquis aux forces de l'ordre et aux autorités de réglementation financière et à les déguiser pour les faire passer pour des biens provenant d'une source légitime.

Les activités terroristes peuvent prendre de nombreuses formes différentes, allant d'actes isolés à des activités planifiées par des groupes organisés. Le financement du terrorisme implique la sollicitation, la collecte ou la fourniture de fonds, provenant de sources légales ou illicites,

dans l'intention de les utiliser pour soutenir des actes ou des organisations terroristes.

Planisware s'engage à mener ses activités en conformité avec les lois et réglementations applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.



Nos Ressources

Les ressources de Planisware sont tout ce qui appartient ou est utilisé par Planisware pour mener ses activités, qu'il s'agisse d'actifs physiques, électroniques ou financiers, ainsi que d'informations confidentielles.

Tous nos actifs sont considérés comme très importants et doivent être protégés de manière adéquate.



Sauvegarde des biens et des informations de Planisware

En tant que fournisseur mondial de logiciels, certains de nos actifs les plus précieux sont intangibles, comme les informations confidentielles de nos clients ou notre propriété intellectuelle.

Planisware a mis en place un système de gestion de la sécurité de l'information (ISMS) robuste pour protéger nos données. Il se concentre sur la protection de quatre aspects clés des données : la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la réversibilité. Le Département Compliance de Planisware effectue des audits internes réguliers pour évaluer la performance et contrôler l'efficacité de notre SGSI qui est également soumis à un audit externe annuel formel effectué par un tiers.

Confidentialité et droits de propriété

Les employés peuvent avoir accès aux informations confidentielles de Planisware, à la propriété intellectuelle et à d'autres secrets commerciaux. Ces informations peuvent inclure des plans d'affaires stratégiques, des feuilles

de route pour le développement de produits, des résultats d'exploitation, des stratégies marketing, des listes de clients, des dossiers personnels, de nouveaux investissements, des coûts opérationnels, des processus et des méthodes. Les informations commerciales exclusives, confidentielles et sensibles concernant Planisware, ses affiliés, ses clients et ses partenaires commerciaux doivent être traitées avec sensibilité et discrétion et n'être diffusées qu'en cas de besoin, conformément aux accords de confidentialité applicables. Par conséquent, tous les employés sont responsables de la préservation de la sécurité des informations de Planisware et doivent prendre les mesures appropriées pour s'assurer que ces informations sont strictement sauvegardées.

Une clause de confidentialité est incorporée par défaut dans tous les contrats de travail ou de sous-traitance. La responsabilité des employés s'applique au-delà du contrat de travail et ne prend pas fin lorsqu'ils quittent l'entreprise. Les employés restent légalement tenus de protéger les informations commerciales confidentielles de Planisware et vous ne devez jamais les partager avec vos anciens ou futurs employeurs.



Intégrité financière

Utilisation des fonds et des actifs de Planisware

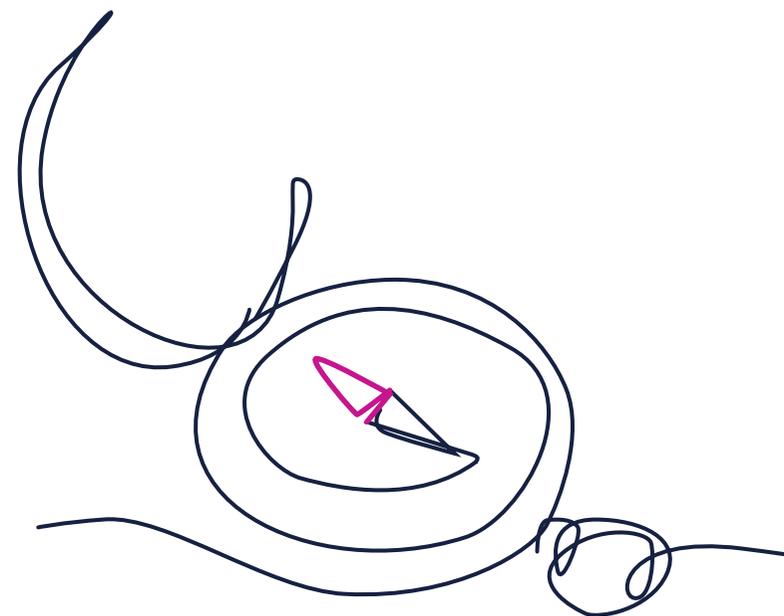
Les employés sont personnellement responsables de tous les biens ou fonds de Planisware dont ils ont le contrôle, et toute personne dépensant de l'argent de Planisware doit toujours s'assurer que Planisware reçoit une contrepartie valable en retour. Les employés ne doivent pas utiliser à des fins personnelles les biens matériels ou immatériels de Planisware (y compris les cartes de crédit).

Les biens de Planisware sont fournis à des fins professionnelles légitimes. Ils ne doivent jamais être vendus, prêtés ou retirés de la propriété de Planisware sans l'autorisation des managers. Il est toutefois admis qu'une utilisation personnelle occasionnelle par les employés peut être raisonnable si elle n'affecte pas négativement les intérêts de Planisware. Les employés doivent toujours consulter leur responsable pour obtenir des conseils appropriés.

Registres, coûts et contrôles

La tenue de registres précis et complets est nécessaire pour que Planisware puisse remplir ses obligations financières et légales. Les documents doivent être conservés conformément aux règles et contrôles comptables acceptés à tout moment et doivent refléter de manière complète et précise toutes les transactions commerciales. Tous les rapports, pièces justificatives, factures, paie

et de service, comptes de dépenses et autres informations opérationnelles et financières importantes doivent être préparés avec soin et honnêteté. Les employés sont tenus de s'assurer que les coûts de main-d'œuvre et de matériel sont correctement enregistrés dans les registres de Planisware pour une facturation fidèle aux clients de Planisware, le cas échéant.



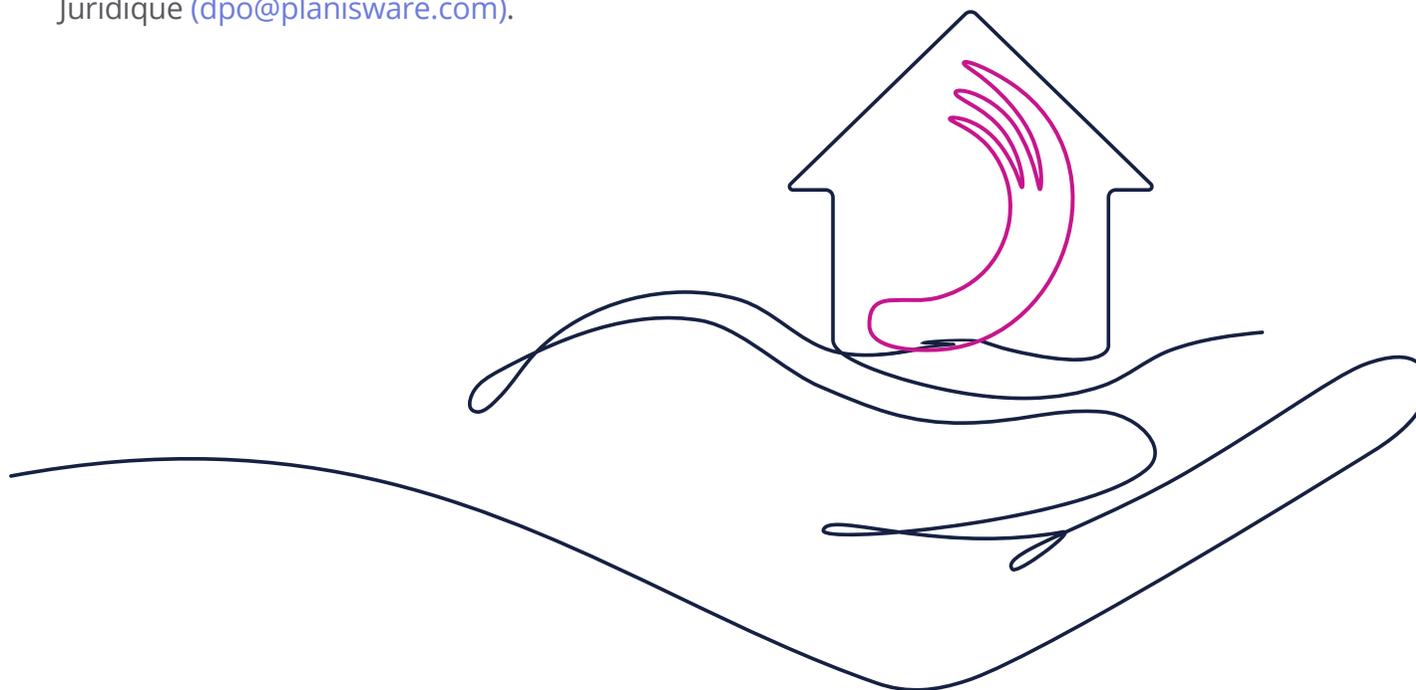
Aucun employé ne doit, en aucune circonstance, déformer les faits ou falsifier les registres concernant le nombre d'heures ou de jours travaillés ou les dépenses encourues.

Données personnelles et droits à la vie privée

La protection des données fait référence à la protection des « données personnelles » (ou « informations personnelles »), c'est-à-dire toute information qui identifie ou peut identifier, directement ou indirectement, une personne physique.

La protection des données personnelles est un droit fondamental protégé par les conventions et législations internationales. Planisware s'engage à protéger les informations personnelles de ses clients, employés et partenaires commerciaux et à les traiter avec soin conformément à la loi sur la protection des données et aux politiques de confidentialité de Planisware (<https://planisware.com/privacy-policy>).

Les informations personnelles doivent rester confidentielles à tout moment et ne doivent pas être partagées avec des personnes n'ayant pas besoin d'y accéder pour des raisons professionnelles. Si vous soupçonnez une violation des informations personnelles ou un comportement qui enfreint nos politiques, signalez-le immédiatement à notre délégué à la protection des données et au Département Juridique (dpo@planisware.com).



Notre **engagement** à respecter la Loi



Les politiques de ce Code reflètent l'engagement de Planisware à conduire ses affaires en conformité non seulement avec les exigences de la loi, mais aussi avec les normes de conduite éthique qui maintiennent et renforcent la réputation de Planisware au sujet des transactions commerciales honnêtes et directes. L'exigence d'une conduite honnête, légale et éthique est vaste et doit donc être énoncée en termes généraux. En tant que telles, les politiques de ce Code ne couvrent pas toutes les questions qui peuvent se poser, mais établissent plutôt des principes de base pour guider tous les employés.

Concurrence loyale et antitrust

La politique de Planisware est d'exercer une concurrence loyale sur le marché en se basant sur notre capacité à fournir des produits et des services de haute qualité à des conditions raisonnables.

Les intrigues et les accords susceptibles de restreindre indûment le commerce, y compris tout accord entre concurrents concernant les prix ou la stabilisation des prix, sont interdits.

Sont également interdites les ententes entre concurrents concernant la division ou l'attribution de marchés, de territoires ou de clients, ainsi que le boycott de tiers. Les accords interdits entre concurrents n'ont pas besoin de documents formels ou de preuves d'un accord oral pour être illégaux.

Une violation sera constatée chaque fois qu'il sera démontré qu'il existait une forme quelconque d'entente mutuelle qui permettait aux parties de s'attendre à ce qu'une pratique commerciale ou une décision adoptée par l'une soit suivie par l'autre.

Les employés doivent également s'abstenir de recueillir des renseignements sur les concurrents par des moyens illégitimes et d'agir sur la base de connaissances qui ont été recueillies par un tiers en violation d'une obligation de confidentialité.

Le non-respect des lois antitrust pourrait avoir de graves conséquences pour Planisware et ses employés.

Vous êtes tenu de signaler au Département Juridique tout problème antitrust présumé, y compris les invitations ou les offres de concurrents ou de clients à s'engager dans des activités suspectes.



Exemple pratique :

Q : Vous faites partie de l'équipe de vente et vous participez à un forum technologique qui se tient chaque année à San Francisco. Un happy hour est organisé à la fin du forum et vous commencez à discuter avec un pair travaillant pour une société de logiciels qui se trouve être un concurrent. Il vous suggère de vous concentrer sur l'Europe occidentale, tandis que son entreprise se concentrerait sur l'Europe orientale, afin d'être plus efficace et d'obtenir davantage de clients. Que devriez-vous faire ?

R : Cette pratique est appelée « partage du marché » et est illégale. Vous devez l'informer que cette pratique est strictement interdite et vous en aller. Vous pouvez le signaler au Département Juridique pour plus d'informations.

Informations privilégiées et délits d'initiés

En tant que société cotée, la communication de Planisware est très encadrée et réglementée. La direction et les salariés doivent donc se conformer à des règles strictes en termes de partage et de diffusion de toute information susceptible d'avoir un impact sur le cours de l'action de la société (information sensible au cours de l'action), notamment les informations financières, mais pas seulement, comme certaines informations extra financières (ESG), l'information réglementée et les informations stratégiques (acquisition, nouveau contrat, ...).

Il est donc strictement interdit à la direction et aux employés de partager des informations privilégiées avec des tiers. Pour plus d'informations, les employés peuvent se référer aux lignes directrices du groupe en matière de communication sensible. En cas de

doute, les employés doivent en discuter avec la direction.

De plus, l'utilisation abusive d'informations dans le but de désavantager les investisseurs du marché financier ou de gagner un avantage injuste en tant qu'investisseur, est strictement interdite car elle est non seulement contraire à l'éthique, à notre Code, et à nos politiques, mais aussi illégale. Afin d'empêcher les personnes disposant d'informations privilégiées de négocier leurs actions sur la base de ces informations avant qu'elles ne soient rendues publiques, Planisware a mis en place des périodes d'interdiction : il s'agit de périodes pendant lesquelles il est interdit aux employés de vendre ou d'acheter des actions Planisware.

La période d'interdiction dure 30 jours civils avant la publication des résultats (résultats du premier semestre et de

l'exercice) et 15 jours civils avant la publication du chiffre d'affaires trimestriel (T1 et T3). Une période d'interdiction peut également être imposée en cas de changements importants au sein de l'entreprise, tels que des fusions et des acquisitions.



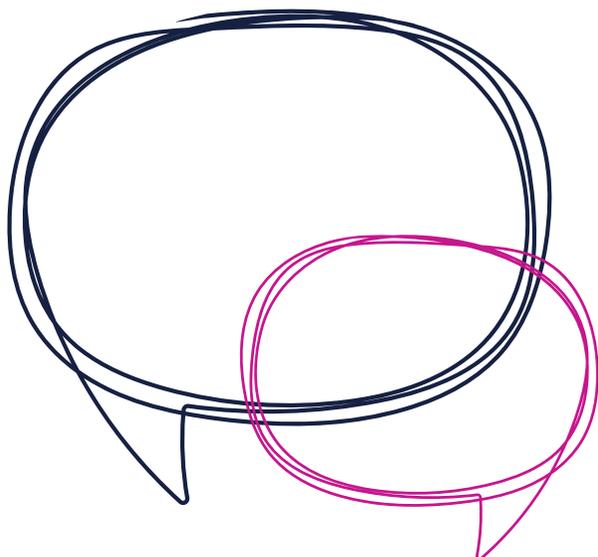
Notre **société**

Planisware est un fournisseur mondial de solutions logicielles qui s'engage depuis longtemps à protéger l'environnement et à promouvoir les valeurs sociales.

Communication responsable

Planisware respecte l'opinion et la liberté d'expression de chacun. Cependant, tout ce que nous disons au nom de Planisware peut affecter son nom et sa réputation. Les employés et les sous-traitants sont tenus d'être honnêtes, respectueux et polis lorsqu'ils communiquent avec des clients, des collègues, des partenaires ou des employés de Planisware.

Chacun doit clairement identifier et mentionner s'il parle en son nom ou au nom de Planisware.



Tout employé recevant des demandes de commentaire, de déclaration ou d'opinion sur un sujet de la part d'un membre des médias, d'un analyste de l'industrie ou d'autres personnes, doit en référer au Service Relations Investisseurs de Planisware ou au Département Marketing. Personne ne doit parler au nom de Planisware à moins d'être autorisé à le faire par la direction.

La communication dans les médias sociaux doit respecter le principe de communication responsable et se conformer aux lignes directrices générales suivantes :

Prendre ses responsabilités

Les employés sont responsables de tout ce qu'ils écrivent ou font en ligne. Ils doivent faire preuve de discernement lorsqu'ils publient des messages en ligne et comprendre que cela peut nuire à la réputation de l'entreprise. N'exprimez pas, ne communiquez pas et ne créez pas de liens vers des commentaires vulgaires, obscènes, menaçants, pornographiques,

harcelants, diffamatoires ou qui constituent une violation des politiques de l'entreprise.

Processus d'approbation

Les témoignages et les endossements doivent être vérifiés auprès du Département Marketing.

Aucune information confidentielle

Aucune information confidentielle ne doit être partagée, y compris les secrets commerciaux, les initiatives commerciales stratégiques confidentielles (par exemple, les plans d'évolution des produits non publiés) ou toute information qui pourrait compromettre les droits de propriété intellectuelle de l'entreprise de quelque manière que ce soit. Les employés ne doivent pas utiliser le nom, la marque ou le logo d'un client, d'un fournisseur ou d'un partenaire commercial à des fins commerciales et ne doivent pas divulguer d'informations confidentielles d'un client, d'un fournisseur ou d'un partenaire commercial de Planisware.

Responsabilité Sociétale des Entreprises

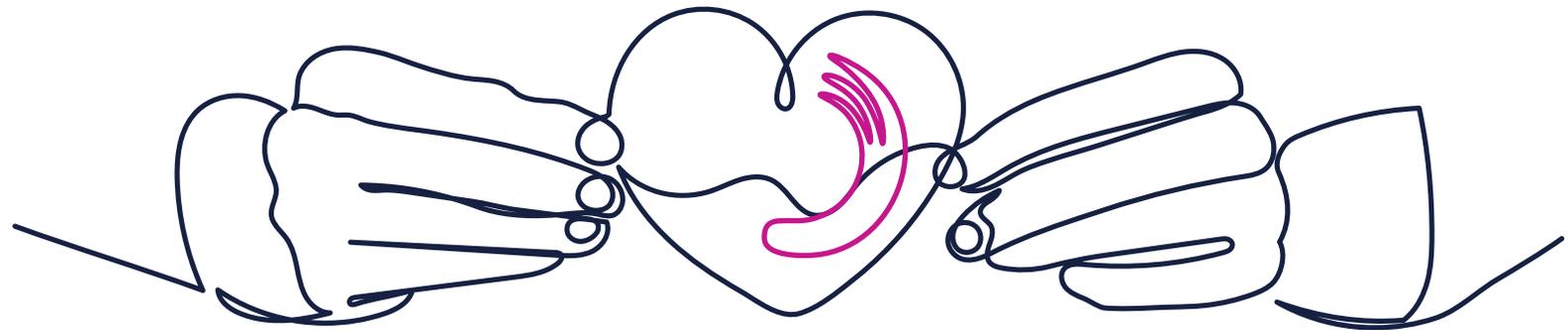
Nous nous engageons à respecter les principes de la Responsabilité Sociétale des Entreprises tels qu'ils sont définis dans la norme « ISO 26000 - Responsabilité sociétale » et le « Pacte mondial des Nations unies ».

Nos solutions logicielles répondent à la demande croissante des entreprises de piloter plus efficacement leurs activités de développement et de maintenance des produits, ce qui permet de promouvoir des pratiques rationalisées, de réduire l'utilisation de ressources non renouvelables et de contribuer

au développement de pratiques et de solutions plus respectueuses de l'environnement.

Sur la base de la vision à long terme de Planisware en matière de gestion d'entreprise, notre société s'efforce de contribuer aux normes de responsabilité sociétale dans l'industrie du logiciel. Pour ce faire, nous mettons en œuvre un ensemble d'engagements clairement définis afin de garantir que la croissance rentable va de pair avec la qualité de l'environnement et le progrès social.

Nous sommes en train d'établir une liste d'indicateurs de performance que nous souhaitons communiquer régulièrement afin que nos parties prenantes puissent se tenir informées et suivre nos progrès en matière Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG). L'objectif est de disposer d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour s'assurer que les questions ESG sont prises en compte dans notre stratégie, intégrées dans nos opérations et pour communiquer sur notre impact.



Engagement en faveur de l'environnement

Chez Planisware, nous reconnaissons notre responsabilité dans la protection de l'environnement et nous nous efforçons d'intégrer des pratiques durables dans toutes les facettes de notre activité. Bien que l'impact environnemental de nos activités soit relativement limité par rapport à d'autres industries, nous nous engageons à améliorer et à innover en permanence pour minimiser notre empreinte et soutenir un avenir durable.

Nous respectons toutes les réglementations environnementales en vigueur et visons à aller au-delà de la conformité en réduisant activement la consommation d'énergie dans nos bureaux et nos centres de données, en optimisant les voyages d'affaires, en gérant les déchets de manière responsable et en intégrant des critères de durabilité dans les décisions d'achat. La collaboration avec des partenaires qui partagent nos valeurs amplifie nos efforts, en veillant à ce que la durabilité soit au cœur de notre processus de prise de décision.

La responsabilité environnementale est un effort collectif, et nos employés jouent un rôle essentiel dans la réalisation de nos objectifs. Nous les encourageons à faire des choix éclairés, notamment en réduisant les déchets par le recyclage, en économisant l'énergie et en optant pour des options durables en matière de voyages et d'achats. Les employés sont également encouragés à proposer des idées qui améliorent la performance environnementale et à agir en tant qu'ambassadeurs des pratiques éco-conscientes au sein et au-delà de l'organisation.

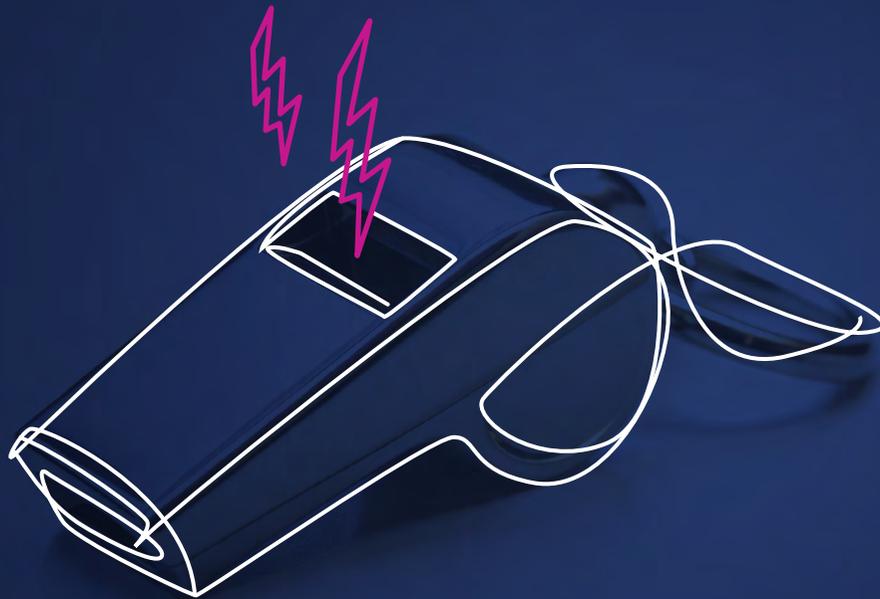


Exemple pratique :

Q : Je dois me rendre à l'étranger pour mon travail. Dois-je prendre le train ou l'avion ?

R : Tout d'abord, évaluez si le voyage est indispensable. Planisware propose des outils de collaboration virtuelle, tels que Microsoft Teams, qui permettent souvent d'éviter les déplacements. Si le voyage ne peut être évité, tenez compte de l'impact environnemental de vos options : un voyage en train a généralement une empreinte carbone 6 à 10 fois inférieure à celle d'un vol sur la même distance. Si vous devez prendre l'avion, privilégiez les vols directs afin de réduire les émissions et d'éviter les escales inutiles. En outre, optez pour le transport partagé ou les transports en commun pour vous rendre à l'aéroport et en revenir, afin de réduire encore davantage votre impact sur l'environnement.

Notre politique de **Lanceur d'Alerte**



Planisware s'engage à promouvoir une culture de transparence et de responsabilité. Notre politique de signalement est conçue pour fournir un canal sécurisé et confidentiel à toutes les parties prenantes pour signaler toute activité illégale ou contraire à l'éthique. Nous veillons à ce que tous les rapports soient pris au sérieux et fassent l'objet d'une enquête approfondie, sans crainte de représailles.

Posez-vous la question

Avant de vous engager dans une activité qui vous met mal à l'aise, prenez les mesures suivantes :

S'arrêter et réfléchir

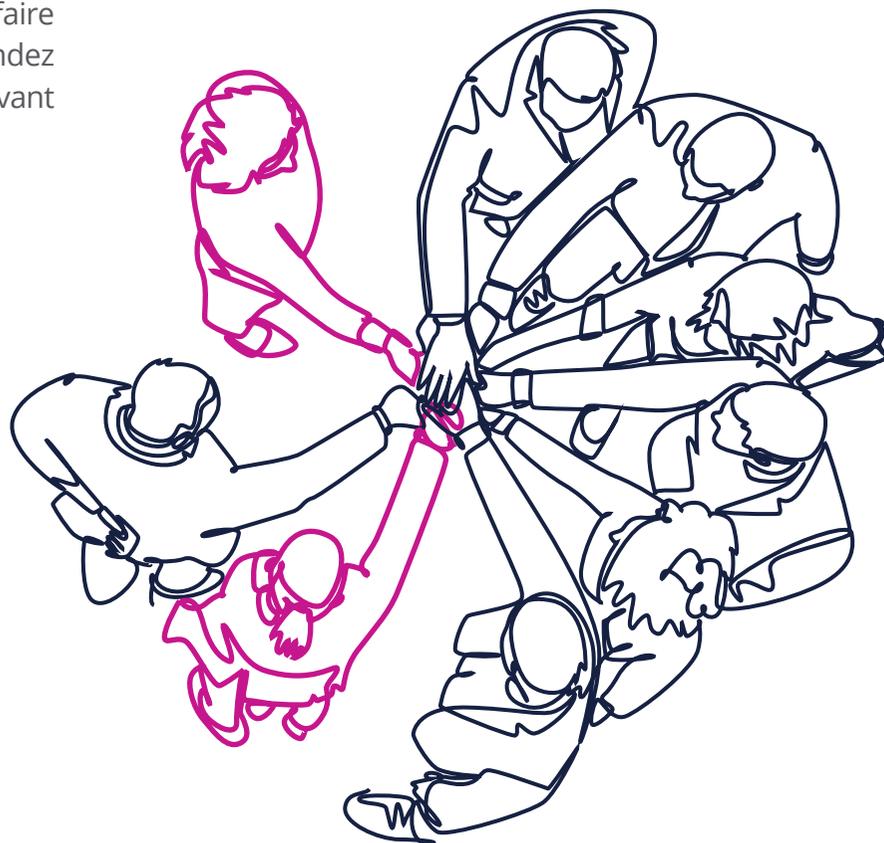
Posez-vous la question suivante : « Qu'est-ce qu'on me demande de faire en particulier ? Cela semble-t-il contraire à l'éthique ou inapproprié ? » Faites preuve de discernement et de bon sens ; si quelque chose vous semble contraire à l'éthique ou inapproprié, c'est probablement le cas.

Discutez avec votre responsable

Si votre supérieur vous demande d'effectuer des actions qui vous mettent mal à l'aise, discutez-en avec d'autres responsables ou un membre de l'équipe de direction.

Demander un avis juridique

Si vous n'êtes pas sûr de ce qu'il faut faire dans une situation donnée, demandez conseil au Département Juridique avant d'agir.



Lanceurs d'Alerte : Manifestez-vous !

Votre voix compte. Que vous soyez un employé de Planisware, un stagiaire, un dirigeant, un membre de l'équipe de direction, un actionnaire, un contractant ou un client, c'est aussi votre rôle de veiller à ce que Planisware respecte ses engagements en matière d'éthique et de conformité aux lois et réglementations.

Cependant, les problèmes ne peuvent être résolus que si nous en sommes conscients. Plus tôt nous en prenons connaissance, plus nous avons de chances de les traiter et de limiter les dommages qu'ils peuvent causer à Planisware et à ses parties prenantes.

Nous avons une « politique de la porte ouverte » chez Planisware; nous encourageons une atmosphère où vous pouvez parler librement et discuter de toutes les préoccupations ou questions que vous pourriez avoir. Vous pouvez vous adresser à votre responsable, à un membre

du Département des Ressources Humaines, au Département Juridique à tout moment si quelque chose ne vous semble pas normal.

Vous pouvez également signaler toute infraction au Code Ethique et de conduite des affaires, ou aux lois et règlements, grâce à l'outil mis à votre disposition :



Lien vers l'outil de signalement



Notre Comité Ethique traitera votre alerte avec le plus grand soin et la plus grande confidentialité, et répondra en temps utile conformément aux lois applicables.

Rien dans le présent Code ou dans toute politique de Planisware ne vous empêche de communiquer directement avec les forces de l'ordre ou les agences gouvernementales au sujet de violations réelles ou potentielles des lois ou des réglementations.

Aucune autorisation préalable du Département Juridique de Planisware n'est nécessaire pour s'engager dans de telles communications, et vous n'avez pas besoin d'informer la société de ces communications.

Garantie de confidentialité

La procédure d'alerte de Planisware garantit la stricte confidentialité des faits rapportés, ainsi que des données personnelles du Lanceur d'Alerte, de la ou des personnes impliquées ou nommées dans l'alerte, et de tout tiers mentionné dans celle-ci.

En outre, le Lanceur d'Alerte a le droit de rester anonyme grâce à l'outil de signalement.

Ces informations ne sont accessibles qu'aux personnes en charge du traitement de l'alerte, dans les conditions de confidentialité requises par la législation en vigueur. Cette confidentialité s'applique sans préjudice du droit de Planisware d'engager des poursuites disciplinaires et/ou judiciaires sur les faits dénoncés, dès lors que les investigations menées dans le cadre du traitement de l'alerte permettent d'en établir la véracité.



Protection du Lanceur d'Alerte

Chez Planisware, nous nous engageons à protéger les personnes qui signalent des activités illégales ou contraires à l'éthique. En conformité avec la loi française Sapin II, notre politique de protection des Lanceurs d'Alerte garantit que toute personne qui soulève des questions de bonne foi est protégée contre les représailles, la discrimination ou toute autre conséquence négative.

Nous proposons un canal de signalement sécurisé et confidentiel, et tous les signalements sont traités avec le plus grand sérieux et la plus grande intégrité. En protégeant les Lanceurs d'Alerte, nous renforçons notre engagement en faveur d'une conduite éthique et de la transparence au sein de notre organisation.

